

**Décision n° 2025-47 du 21 juillet 2025**

**portant nomination de la directrice du développement par intérim de la direction territoriale Ile-de-France du Cerema**

**Le directeur général du Cerema,**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

**décide**

**Article 1**

Madame Dominique Mauzard est nommée directrice du développement par intérim de la direction territoriale Ile-de-France, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Article 2**

La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Lyon, le 21 juillet 2025

Le directeur général



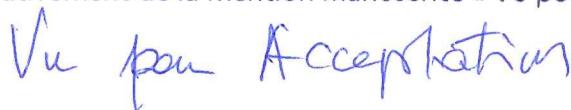
Pascal Berteaud

Le directeur général

– informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié le 21/07/2025

Signature de l'intéressée précédée impérativement de la mention manuscrite « Vu pour acceptation »



Vu pour Acceptation

Cerema

Siège social : 2, rue Antoine Charial 69426 Lyon cedex 03  
[www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)